



Règlement Mercredis Récréatifs - SANCHEY

Les mercredis récréatifs, mis en place par la Commune de SANCHEY, est un service à caractère social. Ce service permet l'accueil des enfants lorsque les parents travaillent dans un souci constant de respecter le besoin de stabilité, de repères et de sécurité des enfants.

Cet accueil périscolaire est ouvert aux élèves des écoles maternelles et élémentaires du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de SANCHEY/CHAUMOUSEY.

ACCUEIL-HORAIRES :

Les mercredis récréatifs prennent place dans les locaux de l'école primaire des Chalôts à SANCHEY et dans la salle des associations (mairie). C'est un lieu d'accueil, encadré par les agents territoriaux, dans lequel les enfants scolarisés peuvent jouer ou pratiquer des activités créatives.

Tous les mercredis après-midis (de 14h à 16h), nous accueillerons un/ une éducateur/éducatrice sportif(ive) ou socioculturel mise à disposition par l'organisme Professions Sports Animations 88 (une association pour la gestion de l'emploi sportif et socioculturel dans les Vosges). Cette personne animera des temps sportifs aux enfants par le jeu.

Cet accueil fonctionne tous les mercredis en période scolaire :

Accueil des Enfants 7h30- 9h00

Activités de 9h00 à 11h45

Vous pouvez récupérer votre enfant dès 11h45 et jusque 12h15 (dernier délai)

Repas 12h00-13h30

Accueil des Enfants 13h30-14h00

Activités + Goûter de 14h00 à 17h00

Vous pouvez récupérer votre enfant à partir de 17h.

➔ **Il est impératif que les parents viennent chercher leurs enfants à 18h30 dernier délai. Les retards doivent rester exceptionnels et les parents sont tenus de prévenir le personnel de la garderie (09.67.25.43.67).**

Tout dépassement de l'horaire de fermeture, soit 18h30, sera facturé !

Le goûter est fourni par la Commune.

Les réservations se font par le logiciel enfance. Réservations 1 semaine à l'avance (lundi 18h dernier délai)

TARIFS :

Courant 2021, nouveau logiciel enfance, les familles devront réserver et payer en ligne.

Les tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 sont précisés ci-dessous :

Quotient familial	Accueil Matin	Accueil Après-midi	Majoration retard
QF < 850	5 €	6 €	3€
QF > 850	5.50€	6.50 €	

Les tarifs de l'accueil périscolaire pourront être révisés chaque année par délibération du conseil municipal.

SECURITE :

Les enfants accueillis aux mercredis récréatifs sont sous la responsabilité des animatrices et de la directrice BAFD (L'HUILLIER Laura).

Si une autre personne, autre que les parents ou la personne détentrice de l'autorité parentale, vient chercher l'enfant (en dehors des personnes mentionnées sur la fiche de renseignement scolaire), les parents devront fournir, au personnel, une autorisation écrite. Sans cette autorisation écrite, le personnel ne laissera pas partir l'enfant même exceptionnellement.

Le personnel, assurant l'accueil périscolaire, a connaissance du plan d'évacuation des locaux, dispose d'un téléphone et d'une trousse à pharmacie de 1ers secours. Aucun médicament ne peut être administré en dehors de l'application du protocole d'accueil individualisé.

DISCIPLINE :

Tout manque de respect envers le personnel ainsi que tout comportement incorrect ou indiscipliné de l'enfant sera signalé, par le personnel encadrant, aux parents et à la Mairie sans délai.

- **Sont particulièrement proscrits les attitudes violentes, les jeux dangereux, le non-respect des personnes, la dégradation du matériel mis à disposition ou des locaux.**

↳ L'enfant pourra se voir refuser l'accès à l'accueil périscolaire en cas de manquements graves et répétés.

Le personnel encadrant ne serait être responsable en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels amenés par les enfants.